

MENTION DE CONVOCATION

Du onze février deux mil seize. Convocation du Conseil Municipal adressée individuellement par écrit à chacun des Conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le dix huit février deux mil seize, à vingt heures trente, à la Mairie.

Séance du 18 février 2016.

.....

L'an deux mil seize, le dix huit février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Parize-Le-Châtel, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARCIA, Maire.



Etaient présents : MM. GARCIA – NIVOIT – CHOCAT – Mmes De RIBEROLLES – DELBET-FRIAUD - M. LEPEE- –Mme LALEUVE -M. TABARAN-Mmes CAILLOT-HOMBOURGER-M. BARBOSA.

Procurations :

Absents : MM. MORIZOT-PHILIPPEAU-Mme COMPERE.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Roger CHOCAT.

Approbation du compte rendu de la réunion du 09/12/2015.

01-2016 OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT

Le Maire rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de l'ouverture des crédits d'investissement suivants :

Chapitre	Article	Opération		Montant
		N°	Intitulé	
23	2313	241	Transformation du bureau de poste	+ 7 000.00 €

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement concernées, sur ces crédits, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2016,
- Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2016, lors de son adoption.

En ce qui concerne les dépenses relatives à la clôture du terrain de foot, elles seront mandatées sur les restes à réaliser inscrits à l'article 2315 de l'opération 217 – travaux de bâtiment. Ces travaux pourraient être financés en partie par la ligue de football. Cette demande de subvention fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine réunion.

02-2016 SIAEP : PROJET ALIMENTATION EN EAU POTABLE LA CONDEMINE

Le Maire présente aux conseillers le projet d'alimentation en eau potable de la Condemine à réaliser en 2 phases :

Tranche 1 : fourniture et pose d'une canalisation PVC DN 75mm de la départementale 203 jusqu'à la route d'Azy Le Vif, y compris le débroussaillage du chemin communal. Le montant des travaux est estimé à 40 000.00 € HT ; la dépense sera répartie comme suit :

- SIAEP ALLier Nivernais : 14 000.00 €
- Commune de Saint-Parize-Le-Châtel : 14 000.00 €
- Conseil Départemental : 12 000.00 €.

Afin d'éviter un surcoût de débroussaillage, il serait souhaitable de démarrer l'opération avant le printemps 2016.

Tranche 2 : fourniture et pose d'une canalisation PVC DN 75 mm en accotement de la Route d'Azy Le Vif depuis le carrefour avec le chemin communal jusqu'à l'angle de la parcelle n° 216 vers le lieu dit Condemine, soit un linéaire de conduite d'environ 170 mètres. Le montant des travaux est estimé à 12 000.00 € HT auxquels s'ajoutent 1 800.00 € pour la réalisation du branchement eau potable ; le plan de financement s'établit comme suit :

	Avec accord de participation du Conseil Départemental	Sans participation du Conseil Départemental
SIAEP Allier Nivernais	2 800.00 €	4 000.00 €
Commune de Saint-Parize-Le-Châtel	2 800.00 €	4 000.00 €
Conseil Départemental	3 600.00 €	0.00 €
GAEC Vilaine	2 800.00 €	4 000.00 €
	+ 1 800.00 €	+ 1 800.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet, le plan de financement et la dévolution des travaux pour les 2 tranches sous réserve de la réception de la lettre de commande des travaux signée par le GAEC Vilaine accompagnée d'un chèque de caution de 5 800.00 €.
- Donne délégation au Maire pour toute décision relative à ce dossier.

LOCAL DU REZ-DE-CHAUSSEE DU BATIMENT DE LA POSTE

Le Maire informe les conseillers des différents projets d'activités dans le local du rez-de-chaussée du bâtiment de la poste. Le conseil municipal décide de privilégier l'ouverture d'un bar tabac journaux. En parallèle de ces services, une activité complémentaire aux commerces existants pourra éventuellement être proposée. La date limite de réception des candidatures composées notamment du dossier d'installation est fixée au 15 avril 2016. Au-delà de cette date, la commune lancera le processus d'une publicité élargie en vue de la location de ce local. Les candidats seront reçus pour la présentation de leur dossier le 26/04/2016. Le conseil municipal statuera à cette même date.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Le Maire présente aux conseillers les résultats de 2015 :

- Excédent global de fonctionnement : 570 696.45 €
- Déficit global d'investissement : 66 689.48 €
- Montant à prélever sur l'excédent de fonctionnement : 62 731.48 €

Les dates des commissions sont fixées comme suit :

- Communication culture fêtes et cérémonies : 29/02/2016
- Aménagement : 07/03/2016

- Environnement : 09/03/2016
- Vie sociale : 17/03/2016

La date de la commission des finances reste à fixer.

03-2016 TOURNEE DECENTRALISEE DU CINEMA EN MILIEU RURAL

Le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de convention entre l'Association SCENI QUA NON – filiale « La Nivernaise de cinéma » et la Commune dans le cadre de la tournée décentralisée du cinéma en milieu rural. L'association s'engage à assurer un minimum de 12 projections tout public en soirée, pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2016. La participation de la commune reste fixée à 0.80 € TTC par an et par habitant pour 12 séances annuelles soit 1 042.40 € TTC. Les tarifs d'entrée pour le public sont maintenus à 2.50 € tarif réduit et 4.00 € tarif plein ; le cinéma itinérant garde ainsi son caractère social et d'éducation populaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

04-2016 MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ACCES ET DES SANITAIRES DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire rappelle aux conseillers le dossier des travaux de mise en accessibilité de l'accès et des sanitaires de la salle polyvalente approuvé par délibération du 09/12/2015 et ayant fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2016.

Il les informe de la création par l'article 159 de la loi de finances pour 2016, d'un fonds de soutien à l'investissement local. D'un montant d'un milliard d'euros sur le plan national, ce fonds dont une partie majeure le montant de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (DETR) pour 200 millions d'euros, finance la création d'une dotation de soutien à l'investissement public des communes et de leurs groupements à fiscalité propre pour un montant de 800 millions d'euros. Cette dotation, composée de deux enveloppes de crédits est créée pour la seule année 2016. Seuls les projets d'investissement pour lesquels l'état d'avancement permettra de démarrer rapidement l'opération, dans l'année 2016, seront sélectionnés. De même, la collectivité devra s'engager, lors du dépôt de la demande de subvention à terminer et à clôturer l'opération avant la fin du 3^{ème} trimestre de l'année 2020. Les dossiers ayant fait l'objet d'une demande de DETR au titre de la programmation 2016, répondant aux critères d'éligibilité de cette nouvelle dotation et aux critères de démarrage et d'achèvement de l'opération peuvent faire l'objet d'une demande de financement complémentaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Sollicite, pour cette opération, une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL) 1^{ère} enveloppe.
- Modifie le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RESSOURCES		
INTITULE	MONTANT HT	INTITULE	MONTANT	%
Travaux	41 121.21 €	D.E.T.R.	28 511.59 €	60
Maîtrise d'œuvre	4 038.10 €	D.S.I.P.L 1 ^{ère} enveloppe	9 503.86 €	20
Attestation fin travaux constatant l'accessibilité	300.00 €	Autres financements	0.00 €	
Vérification initiale des installations électriques	200.00 €	Autofinancement	9 503.86 €	20
Coordination SPS niveau 3	600.00 €			
Repérage amiante	300.00 €			
Analyse échantillon amiante	60.00 €			

Contrôle technique	900.00 €			
Total dépenses	47 519.31 €	Total ressources	47 519.31 €	

- Donne délégation au Maire pour toutes décisions relatives à ce dossier

05-2016 REAMENAGEMENTS EXTERIEURS ESPACE PETITE ENFANCE

Le Maire présente aux conseillers le projet des réaménagements extérieurs à réaliser à l'espace petite enfance.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve ce projet,
- sollicite une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales
- sollicite une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL) 2^{ème} enveloppe.
- adopte le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANTS	%
Préparation de l'espace	6 522.50 €	CAF	11 742.20 €	40
Aménagement de l'espace	22 833.00 €	DSIPL 2 ^{ème} enveloppe	11 742.20 €	40
		Autofinancement	5 871.10 €	20
Total dépenses	29 355.50 €	Total recettes	29 355.50 €	

- Donne délégation au Maire pour toutes décisions relatives à ce dossier.

06-2016 VALORISATION DU PATRIMOINE (2^{ème} tranche)

Le Maire rappelle aux conseillers le projet de valorisation du patrimoine 2^{ème} tranche approuvé par délibération du 09/07/2015 et relatif à l'aménagement des abords de l'église. Il précise que ce projet pourrait être financé par la dotation de soutien à l'investissement public local, 2^{ème} enveloppe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, en complément de sa décision du 09/07/2015,

- sollicite une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL) 2^{ème} enveloppe.
- Modifie le plan de financement comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT S	%
Toiture pigeonnier	9 625.40 €	1% paysage et développement	10 268.56 €	40
Ravalement façade pigeonnier	7 985.00 €	DSIPL 2 ^{ème} enveloppe	10 268.56 €	40
Création ouverture mur du pigeonnier	1 228.00 €	Autofinancement	5 134.28 €	20
Réfection des murs de soutènement	2 816.00 €			
Terrassement du talus	4 017.00 €			
Total dépenses	25 671.40 €	Total recettes	25 671.40 €	

- Donne délégation au Maire pour toutes décisions relatives à ce dossier.
- Précise que vu l'incertitude quant aux éventuels crédits au titre du 1% paysage et développement, si le projet peut bénéficier d'une dotation de soutien à l'investissement public local supérieure à 40 %, la

demande de subvention 1% paysage et développement sera minorée ou annulée afin de respecter la limite du plafonnement des aides publiques.

DIVERS

- Concertation sur le nom de la nouvelle région : le conseil municipal est invité à s'exprimer, avant le 15/03/2016, par voie postale, sur le choix de « Bourgogne-Franche-Comte » comme nom définitif pour la nouvelle région : le conseil municipal n'entend pas se prononcer quant au choix du nom de la nouvelle région.
- Courrier de remerciements du comité des fêtes pour la subvention accordée en 2015.
- Journée citoyenne du 28/05/2016 : l'objectif est de mobiliser bénévolement les habitants d'une commune ou d'un quartier, durant une journée, afin de réaliser des petits chantiers pour améliorer leur cadre de vie : aménagement des espaces verts, de la salle de sport, de la cour de l'école grâce à des travaux de maçonnerie et de peinture, par exemple mais aussi, fleurissement, décoration ou encore organisation de repas.
La commission environnement étudiera les possibilités d'organiser des actions à l'occasion de cette journée.